Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260428-2026_04_19-DE

N° 2026.04.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-et-un avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, LAIGO (arrivée à 20h12 et ayant donnée procuration à M. MACE en son absence), LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS (arrivé à 19h20), MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL (arrivé à 20h), RICHARD et VALLARINO (arrivé à 19h30)

ABSENTE EXCUSÉE : **MME EVEN (donne procuration à Mme LONCLE)**

Monsieur MACE Anthony a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Monsieur André Bourget, Adjoint au Maire en charge de la voirie explique aux membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de changer la remorque achetée en 2001.

Il propose 3 devis :

Entreprise	Montant H.T.
B2C Services – Hénansal	15 000,00 €
BLANCHARD – Plancoët	**17 000,00 €**
BRETAGRI – Plancoët	17 000,00 €

Toutes les entreprises proposent une reprise de l'ancienne remorque au prix de 1 000 €.

Monsieur André Bourget propose de retenir l'offre de l'entreprise Blanchard car la remorque proposée dispose des dernières normes de freinage hydraulique et qu'il est compris dans l'offre, l'adaptation de la remorque au tracteur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise Blanchard de Plancoët pour la somme de 17 000 € H.T. avec une reprise de l'ancienne remorque de 1 000 € soit un montant total de 16 000 € H.T. soit 19 200 € T.T.C. ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.